

Archives et Mémoire LGBTIQ+

Comité de suivi n°1

23 janvier 2018
Présidé par Bruno Julliard



Participants

Bruno JULLIARD	Premier Adjoint à la Maire de Paris, chargé de la culture et des relations avec les arrondissements
Véronique LEVIEUX	Adjointe à la Maire de Paris chargée du patrimoine
Hélène BIDARD	Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations et des droits humains
Issam EL ABDOULI	Conseiller de la Maire de Paris
Frédéric POTIER	Préfet Délégué Interministériel à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT – DILCRAH
Yohann ROSZEWITCH	Conseiller du DILCRAH
Bruno RICARD	Service interministériel des Archives de France (SIAF)
Françoise BANAT-BERGER	Archives Nationales
Guillaume NAHON	Archives de Paris - Ville de Paris
Gilles SREDIC	Conseiller de Bruno Julliard
Xavier SIMONIN	Directeur de cabinet de Véronique Levieux
Catherine REINE	Directrice de cabinet d'Hélène Bidard
Yucef KHEMISSI	Conseiller d'Hélène Bidard
Inès AMRANI	Secrétariat Général - Ville de Paris
Anne LE MOAL	SEII - DDCT - Ville de Paris
Philippe LASNIER	SEII - DDCT - Ville de Paris
Jean-René DEDIEU	Association Sportive et Motocycliste de France (ASMF)
Vincent-Viktoria STROBEL	Bi'Cause
Flora BOLTER	Centre LGBT Paris Ile de France
Patrick COMOY	Collectif "Archives LGBTQI"
Mickaël LEPAGE	Collectif "Archives LGBTQI"
Sam BOURCIER	Collectif "Archives LGBTQI"
Quentin ZIMMERMANN	Collectif "Archives LGBTQI"
Patrick FACON	Collectif "Archives LGBTQI"
Mikaël ZENOUDA	Collectif "Archives LGBTQI"
Sandra FOULON	Collectif des Association LGBT des Étudiants d'Ile de France (CAELIF)
Vanessa DE CASTRO	FièrEs
Mickaël BUCHERON	FLAG!
Lionel COTTIN-MANSUELA	FLAG!
Denis QUINQUETON	Homosexualité et Socialisme (HES)
Lennie NICOLLET	Homosexualité et Socialisme (HES)
Aurore FOURSY	Inter-LGBT
Oumar DIALLO	Inter-LGBT
Nicolas PIRAT DELBRAYELLE	L'Autre Cercle
Marie-Hélène GOIX	L'Autre Cercle
Omar DIDI	MAG Jeunes LGBT
Yuki NAKAYAMA	MAG Jeunes LGBT
Hussein BOURGI	Mémorial de la Déportation Homosexuelle (MDH)
Manuel PICAUD	Paris 2018 (Gay Games)
Renaud CHANTRAINE	Polychrome
Gilles BON-MAURY	SOS Homophobie



Ordre du jour

1. Bilan des travaux de la concertation
2. Contexte de travail
3. Méthode de travail

Introduction

Bruno Julliard ouvre la réunion en remerciant les représentants de l'État et les représentants des associations pour leur présence. Il rappelle l'importance du projet de valorisation des archives et des mémoires du mouvement LGBTIQ+ pour Paris. Ce mouvement associatif et citoyen fait partie de l'identité même de Paris. L'engagement de la Ville de Paris sur ce dossier remonte à 2001 et les changements de méthodes (concertation ou missions de préfiguration) n'ont pas permis de le sortir de l'impasse où il se trouve depuis plusieurs années. Les approches peuvent diverger entre les parties prenantes, mais l'objectif reste le même : l'ouverture à Paris d'un lieu pérenne pour valoriser les archives et la mémoire LGBTIQ+ française.

Le Délégué Interministériel à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH) indique souhaiter travailler à des avancées concrètes. Il rappelle le soutien de l'État et organise la mobilisation des ministères concernés par le projet.

1. Bilan des travaux de la concertation

Hélène Bidard présente les travaux de concertation avec les associations qui ont été menés par la Ville de Paris et notamment les trois séminaires de travail depuis juin 2016 et des groupes de travail thématique. Les deux groupes de travail portaient sur la mise en place d'une politique de stockage d'urgence et l'organisation d'un colloque sur les archives LGBTIQ+.

Le Centre LGBT Paris Ile de France a proposé de porter la gestion du stockage d'urgence et a bénéficié pour cela d'un soutien financier de la Ville de Paris dans le cadre d'un avenant de sa convention annuelle d'objectifs et de moyens. Hélène Bidard annonce que cet avenant sera renouvelé lors du Conseil de Paris de février 2018.

Le projet de colloque souhaité initialement par les associations pourrait se tenir, le 5 mai 2018, sous forme d'une journée d'étude et d'engagement autour :

- des enjeux de collecte et d'identification des fonds documentaires,
- du rôle des partenaires associatifs, institutionnels, scientifiques et des particuliers dans le projet,
- de la visibilité du projet auprès du grand public.

Plusieurs sujets ont été identifiés au cours de la concertation :

- Enjeu de collecte et d'identification des fonds documentaires
- Enjeu de conservation de ces fonds
- Enjeu de communication des documents conservés
- Enjeu de valorisation des collections ainsi créées

2. Échanges sur le contexte de travail

Bruno Julliard indique que la Ville de Paris réservera des locaux dans le cadre de la fusion des arrondissements du centre pour répondre aux demandes qui font consensus pour tous et qui portent sur la valorisation de la mémoire : lieu d'exposition, salles de réunion, lieu de vie et d'accueil du public. Il est impératif que ce lieu soit très largement ouvert au public et accessible à tous. Le calendrier de travail relatif à la réforme du statut de Paris permettra de savoir à l'été 2018 quelle mairie pourra

accueillir le Centre d'Archives et de Valorisation de la Mémoire LGBTIQ+ à l'issue des municipales de 2020.

Les services de l'État et de la Ville de Paris sont disponibles pour organiser le suivi méthodologique et technique de projet. En fonction de l'avancement de la définition des fonctions et du montage juridique du centre, la mise à disposition de locaux temporaires est envisageable en amont de 2020.

Les représentants du Collectif « Archives LGBTQI » rappellent la publication d'une liste de 12 priorités et de la dimension urgente de la mise en place d'un projet concret. Ils pointent le fait que la dispersion des fonds n'est pas acceptable pour eux. Ils se font aussi l'écho de membres du Collectif qui ne souhaiteraient pas voir assurer la conservation de leurs fonds par les pouvoirs publics (personnes trans* et LGBT racisé-e-s). Le projet de collecte est l'un des projets prioritaires qui doit permettre d'interpeller et de sensibiliser tout le tissu associatif et individuel de la communauté LGBTIQ+ au niveau national. Cette mise en réseau doit se faire avec des lieux de conservation hors de Paris pour ne pas concurrencer des projets locaux et au contraire les soutenir en leur assurant une valorisation grâce au projet parisien.

La directrice des Archives nationales précise que la conservation dans les institutions publiques ne relève pas d'une appropriation mais d'une mise à l'abri dans des services publics dédiés et spécialisés. La diversité des lieux de conservation est donc induite par une différence des conditions de conservation des fonds dont il est question (archives, musées, bibliothèques). La mise en réseau des lieux de conservation détenant les fonds identifiés est une réponse très efficace pour diminuer ce sentiment de dispersion.

Le sous-directeur du Service interministériel des Archives de France (SIAF) rappelle que les archives, leur communication et leur conservation sont encadrées par le Code du Patrimoine et que les archivistes répondent à un code d'éthique strict. Depuis la sensibilisation des détenteurs de documents jusqu'à la valorisation des fonds conservés, la chaîne archivistique est séquencée en de nombreuses actions qui peuvent relever d'un centre associatif ou d'une institution publique dans une organisation complémentaire contractualisée, afin d'aboutir à la solution la plus opérationnelle, pérenne et financièrement soutenable. Il précise qu'à l'heure du numérique, ce n'est plus tant le lieu de conservation qui compte que la possibilité d'identifier les archives existantes et d'y accéder (portail internet donnant accès à un guide des sources, numérisation de certaines collections, etc.). Il cite l'exemple de l'association Génériques (histoire et mémoire de l'immigration) qui sensibilise ses réseaux à l'enjeu de la conservation des archives et organise le don ou le dépôt de certains fonds dans les institutions publiques de conservation, tout en assurant les actions scientifiques, culturelles et éducatives sur l'histoire de l'immigration.

Les représentants de l'Inter-LGBT attirent l'attention sur l'enjeu prioritaire d'identifier les fonds en danger pour les traiter de manière urgente. Le risque de disparition de tels fonds est réel et la sensibilisation via les réseaux associatifs avec des outils efficaces est impérative. Il s'agit également de mobiliser les associations de province pour les intégrer au projet dès le début. En outre, il faut garantir lors d'une première collecte la diversité des fonds et des associations à solliciter pour s'assurer de représenter l'ensemble du mouvement LGBTIQ+.

Le DILCRAH indique qu'un projet de collecte d'archives orales de la communauté LGBTIQ+ porté par une association pourrait tout à fait être éligible à des subventions de la DILCRAH. Cela permettra tout à la fois de créer un premier fonds et de sauvegarder une part importante de la mémoire LGBTIQ+.

La présidente du Centre LGBT se satisfait de cette dynamique de relance du projet, qui doit cependant parvenir à se maintenir dans le temps pour permettre à un projet pérenne d'aboutir. Le Centre LGBT dispose d'ores et déjà d'une bibliothèque de plusieurs centaines de titres, gérée de manière associative, ouverte à tous. La proposition de gestion d'un box destiné à accueillir en urgence les fonds en danger paraissait donc naturelle au Centre LGBT. Ce projet doit permettre de libérer du temps afin de se pencher collectivement sur les fonctions et les modalités de montage du futur Centre d'Archives et de Valorisation des Mémoires LGBTIQ+. Comme il s'agit d'un enjeu national, une méthode serait de clarifier et de mettre en commun les impératifs des associations et de ceux des pouvoirs publics pour trouver les modalités de réalisation du projet. Il faut tout à la fois garantir l'autodétermination des associations et prendre en compte les contraintes techniques et juridiques des professionnels de la conservation. L'une des priorités du Centre LGBT est d'assurer la mise en

visibilité des mouvements LGBTIQ+ dans l'espace public et dans la mémoire collective pour toucher le grand public, avec un lieu identifié et ouvert à tous.

Le directeur des Archives de Paris indique que plusieurs sujets semblent déjà faire consensus. Le premier est la volonté partagée de travailler conjointement entre les pouvoirs publics et les associations. Le second est la définition de la fonction essentielle du futur Centre d'Archives et de Valorisation des Mémoires LGBTIQ+ : celle d'une tête de réseau. Cette fonction-là est par essence associative car seules les personnes et les associations LGBTIQ+ ont une connaissance suffisamment intime de leur histoire et du mouvement pour le fédérer. Les archives du Parti Communiste français (PCF) sont un bon exemple de mise en réseau réussie, avec un dépôt effectué dans les archives départementales de la Seine Saint-Denis. La convention passée entre le PCF les services d'archives permet au PCF d'en garder la maîtrise. Un autre exemple de mise en réseau est celui débuté par Régis Révenin sur les archives LGBTIQ+ lorsqu'il a interrogé tous les centres d'archives départementales sur l'existence de matériau pertinent dans leurs fonds.

Le président du Mémorial de la Déportation Homosexuelle interpelle sur la nécessité d'accompagnement méthodologique lors du recueil de fonds. Beaucoup de documents sont conservés chez des particuliers ou des représentants associatifs qui sont identifiés comme des interlocuteurs, sans toutefois disposer des ressources nécessaires au traitement de ces fonds. Il est nécessaire, à l'échelle nationale, d'identifier un réseau d'interlocuteurs pour accompagner ces récupérations. La dimension nationale doit aussi permettre aux personnes en région de s'adresser au centre parisien pour identifier les lieux de dépôt ou de don près de chez eux.

La présidente de l'Autre Cercle confirme les difficultés pour des associatifs d'accompagner des personnes détentrices de fonds documentaires, faute de ressources pédagogiques. L'une des priorités doit être de communiquer pour sensibiliser aux questions de conservation en amont même de tout dépôt ou don.

Le sous-directeur du SIAF insiste sur cet enjeu fort de sensibilisation des associations. Un travail dont il serait possible de s'inspirer a été mené sur les archives de la Résistance et de la déportation. Un livret d'information a été édité avec la Fondation de la Résistance et la Fondation pour la mémoire de la déportation. Ce livret a servi de support à une vaste campagne de sensibilisation dans les territoires qui s'est échelonnée sur plusieurs années (au moins une réunion/journée d'étude par département) et a permis de sauver de nombreux fonds d'associations et de particuliers.

La représentante de FièrEs souligne toutefois qu'un appel aux dons ou dépôts ne lui semble pas possible en s'appuyant seulement sur le box géré par le Centre LGBT à court terme. Les donateurs ou déposants sont actuellement réticents à l'idée de confier leurs documents à une structure dont ils ne connaissent pas clairement le devenir. Il est précisé par la présidente du Centre LGBT que les conventions types utilisées dans le cadre du box prévoient de revenir vers les déposants lors de l'évacuation du box pour transférer leurs documents au futur Centre d'Archives et de Valorisation ou pour qu'ils viennent les récupérer en fonction de leur choix.

Les représentants du MAG Jeunes LGBT se satisfont de la volonté partagée de vouloir aboutir à un dispositif pérenne. Ils souhaitent pouvoir apporter leur contribution en ajoutant au réseau des acteurs associatifs de jeunesse de région dont les structures ont disparues. Aborder à la prochaine réunion du comité de suivi les solutions du montage juridique du projet permettra de commencer à entrer dans le concret.

Bruno Julliard partage le souhait des associations de garantir la dimension irrémédiable du processus. La plupart des votes du Conseil de Paris (convention d'occupation, subvention) doit pouvoir se faire dès 2019. Les moyens de la Ville de Paris sont à disposition pour accompagner la préfiguration, dès qu'un accord aura été trouvé sur les questions de montage juridique. Des questions de mise en concurrence peuvent potentiellement intervenir dans la mesure où il s'agira de mise à disposition de locaux relevant du domaine public. Un travail préparatoire doit être mené rapidement par les services de la Ville de Paris pour expertiser ces questions. Le modèle juridique doit tout à la fois permettre de répondre aux impératifs légaux de la Ville de Paris et inclure fortement le mouvement associatif dans le modèle de gouvernance. La valorisation de la mémoire est par exemple une prérogative essentielle du mouvement associatif. Pour que tout le mouvement soit représenté, des attaches doivent

rapidement être prises avec les associations hors de Paris par les représentants présents lors de cette première réunion.

3.Méthode de travail

En matière de méthode, il est proposé de réunir ce comité de suivi sur un rythme trimestriel. Un ordre du jour sera proposé suffisamment en amont pour permettre l'ajout de nouveaux points et la rédaction de contributions écrites. Le prochain Comité de Suivi sera consacré au cadre juridique de portage du projet et à une proposition d'initiative de collecte et de sensibilisation. D'autres projets qui contribuent à la valorisation de la mémoire LGBTIQ+ pourront être évoqués : journée d'étude et d'engagement, recueil d'archives orales, guide numérique des sources et exposition en 2019 à l'Hôtel de Ville.